

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
28/01/86

Origine :
ENSM

MMES et MM les Directeurs des
Caisses Primaires d'Assurance Maladie

M le Directeur de la
Caisse Régionale d'Assurance Maladie
de BORDEAUX

MM les Médecins Directeurs
des Centres d'Examens de Santé

MM les Directeurs des
CETELIC

Réf. :

ENSM n° 1023/86

Plan de classement :

45					
----	--	--	--	--	--

Objet :

GENERALISATION DE L'ACTE DE SUITE EXAMEN DE SANTE COMPLEMENT D'INFORMATION

Pièces jointes :

Liens :

Com.circ ENSM 1008/85

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

Echelon National du Service Médical

28/01/86

Origine : ENSM

MM les Directeurs
des Caisses Primaires
d'Assurance Maladie
M le Directeur
de la Caisse Régionale
d'Assurance Maladie de BORDEAUX
MM les Médecins-Directeurs
des Centres d'Examens de Santé
MM les Directeurs des
CETELIC (pour attribution)
MM les Directeurs
des Caisses Générales de
Sécurité Sociale (pour information)

N/Réf. : ENSM N° 1023/86

Objet : Généralisation de l'acte de suite examen de santé -
complément d'information

V/Réf. : *Circulaire ENSM N° 1008/85*

En complément de la circulaire citée en référence, je vous précise que le modèle de feuille de règlement du SES qui vous a été adressé (1ère et 2ème consultation) comporte les informations minimales compatibles avec tous les systèmes.

Il est évident qu'en fonction des situations locales, des informations supplémentaires peuvent être ajoutées pour faciliter un règlement plus rapide (notamment la date de naissance du bénéficiaire dans le cadre du système Laser).

Le Médecin Conseil National

Le Directeur

Docteur Jean MARTY

Dominique COUDREAU